

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 7 février 2019

Présidence de M. Oumar Niang

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 39-2018 de la Municipalité du 3 décembre 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

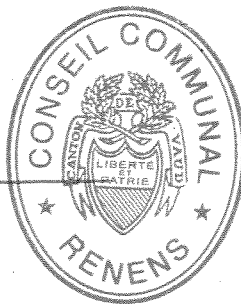
DECIDE d'adopter le nouveau Règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

Ainsi délibéré en séance du 7 février 2019

Le Président:



Oumar Niang



La Secrétaire:



Yvette Charlet